

RÈGLEMENT
Festival Biarritz Amérique Latine
28ème édition
30 septembre au 6 octobre 2019

Le Festival a pour objet de promouvoir la connaissance et la diffusion des cinémas et cultures d'Amérique latine. A cet effet, il distingue et met en valeur des œuvres cinématographiques à travers des sections compétitives et non compétitives.

1. Programmation

La programmation cinéma du Festival Biarritz Amérique Latine comprend les sections suivantes :

Compétitions

- Compétition longs-métrages de fiction ;
- Compétition courts-métrages ;
- Compétition longs-métrages documentaires.

Hors compétition

- Focus ;
- Hommages ;
- Avant-premières ;
- Séances spéciales.

Les films sélectionnés seront programmés durant le Festival trois fois maximum. La direction décidera des dates et des horaires de projection de chaque film. Ces informations seront en ligne sur le site internet : www.festivaldebiarritz.com

2. Conditions d'inscription- Compétition longs-métrages de fiction

Présélection

Seuls seront considérés en présélection les films répondant aux critères suivants :

- 1.** Etre réalisé par un réalisateur latino-américain ou résident en Amérique Latine ;
- 2.** Etre achevé entre **septembre 2018 et septembre 2019** (dans les 12 mois précédant le festival) ;
- 3.** Etre inédit en France : n'avoir participé à aucune compétition officielle de festival en France (à l'exception éventuelle du Festival de Cannes), n'avoir connu aucune exploitation commerciale en France ;
- 4.** S'être inscrit sur la base en ligne du festival entre le **11 février et le 1er juillet 2019**.

Sélection

Le comité de sélection, sous l'autorité du Délégué Général, choisit et invite les films sélectionnés.

Seuls pourront être présentés en compétition les films ayant rempli les conditions suivantes :

RÈGLEMENT
Festival Biarritz Amérique Latine
28ème édition
30 septembre au 6 octobre 2019

1. Avoir rempli, signé et envoyé par mail avant le **31 juillet 2019**, la fiche d'inscription du festival tenant lieu d'engagement ;
2. Avoir envoyé un fichier Word des sous-titres français, pour vérification de la qualité de la traduction, au plus tard le **12 août 2019** ;
3. La copie de projection du film devra impérativement être fournie en version originale (version dans laquelle le film sera présenté dans son pays d'origine) sous-titrée en français (les frais de traduction et de sous-titrage sont à la charge des producteurs, réalisateurs ou organismes habilités). Elle devra être envoyée au plus tard le **26 août 2019** ;
4. La copie de projection doit être diffusable en **DCP VOSTF** (Digital Cinema Package fichier JPEG 2000 DCI standard IOP 2K formaté Ext3 Linux avec une seule partition MBR, NON crypté, sous-titres français incrustés). Il est fortement recommandé de faire appel à un prestataire de service professionnel pour créer le DCP. N'envoyez pas de DCP non testés, non approuvés par une installation de mastering de DCP.
Le Festival n'accepte pas les copies dématérialisées et ne propose pas de sous-titrage français virtuel.
Le Festival **ne paie pas de droit de location sur les films présentés en compétition.**

3. Conditions d'inscription- Compétition courts-métrages

Présélection

Seuls seront considérés en présélection les films répondant aux critères suivants :

1. Etre réalisé par un réalisateur latino-américain ou résident en Amérique Latine ;
2. Etre achevé entre **septembre 2018 et septembre 2019** (dans les 12 mois précédant le festival) ;
3. Ne pas dépasser la durée de 30 minutes, générique inclus ;
4. S'être inscrit sur la base en ligne du festival entre le **11 février et le 24 mai 2019**.

Sélection

Le comité de sélection, sous l'autorité du Délégué Général, choisit et invite les films sélectionnés.

Seuls pourront être présentés en compétition les films ayant rempli les conditions suivantes :

1. Avoir rempli, signé et envoyé par mail avant le **28 juin 2019**, la fiche d'inscription du festival tenant lieu d'engagement ;
2. Avoir envoyé un fichier Word des sous-titres français, pour vérification de la qualité de la traduction, au plus tard le **15 juillet 2019** ;
3. La copie de projection du film devra impérativement être fournie en version originale (version dans laquelle le film sera présenté dans son pays d'origine) sous-titrée en français (les frais de traduction et de sous-titrage sont à la charge des producteurs, réalisateurs ou organismes habilités) et envoyée au plus tard le **30 août 2019** ;

RÈGLEMENT
Festival Biarritz Amérique Latine
28ème édition
30 septembre au 6 octobre 2019

4. La copie de projection doit être diffusable en **DCP VOSTF** (Digital Cinema Package fichier JPEG 2000 DCI standard IOP 2K formaté Ext3 Linux avec une seule partition MBR, NON crypté, sous-titres français incrustés), ou en **BLURAY vidéo VOSTF** (MPEG-4) **norme européenne** (zone B ou free zone, 1080p), sous-titres français incrustés. N'envoyez pas de DCP ou BLURAY non testés, non approuvés par une installation de mastering. Le Festival n'accepte pas les copies dématérialisées et ne propose pas de sous-titrage français virtuel.

4. Conditions d'inscription- Compétition longs-métrages documentaires

Présélection

Seuls seront considérés en présélection les films répondant aux critères suivants :

1. Être réalisé par un réalisateur latino-américain ou résident en Amérique Latine ;
2. Être achevé entre **septembre 2018 et septembre 2019** (dans les 12 mois précédant le festival) ;
3. Être d'une durée minimum de 50 minutes ;
4. S'être inscrit sur la base en ligne du festival entre le **11 février et le 24 mai 2019**.

Sélection

Le comité de sélection, sous l'autorité du Délégué Général, choisit et invite les films sélectionnés.

Seuls pourront être présentés en compétition les films répondant aux critères suivants :

1. Avoir rempli, signé et envoyé par mail avant le **28 juin 2019**, la fiche d'inscription du festival tenant lieu d'engagement ;
2. Avoir envoyé un fichier Word des sous-titres français, pour vérification de la qualité de la traduction, au plus tard le **15 juillet 2019** ;
3. La copie de projection du film devra impérativement être fournie en version originale (version dans laquelle le film sera présenté dans son pays d'origine) sous-titrée en français (les frais de traduction et de sous-titrage sont à la charge des producteurs, réalisateurs ou organismes habilités) et envoyée au plus tard le **30 août 2019** ;
4. La copie de projection doit être diffusable en **DCP VOSTF** (Digital Cinema Package fichier JPEG 2000 DCI standard IOP 2K formaté Ext3 Linux avec une seule partition MBR, NON crypté, sous-titres français incrustés) ou en **BLURAY vidéo VOSTF** (MPEG-4) **norme européenne** (zone B ou free zone, 1080p), sous-titres français incrustés ou en **fichier vidéo.mov** multiplexé (Audio et video avec sous-titres français incrustés dans un seul et même fichier), inférieur à 4 GB, codec H-264/MPEG-4 de 6000 à 8000 Kbps maximum, sur clé USB. N'envoyez pas de DCP, BLURAY ou fichier.mov non testés, non approuvés par une installation de mastering. Le Festival n'accepte pas les copies dématérialisées et ne propose pas de sous-titrage français virtuel.

RÈGLEMENT
Festival Biarritz Amérique Latine
28ème édition
30 septembre au 6 octobre 2019

5. Transport et assurance des copies de films

Les copies de projection en version originale sous-titrée en français des films sélectionnés pour la compétition, accompagnées de leur copie de sécurité (en format VOSTF Bluray ou DVD norme européenne et non entrelacé) doivent parvenir obligatoirement au Festival **avant le 30 aout 2019**, avec la mention « Festival de Biarritz ».

Le matériel de projection devra être envoyé à l'adresse du Festival :
Festival Biarritz Amérique Latine – Stéphanie Loustau
Villa Natacha, 110 rue d'Espagne
64200 Biarritz- France

Ce délai est impératif et il est de la responsabilité de ceux qui inscrivent les films de veiller à ce qu'il soit respecté. Une date de test sera fixée avant le début du Festival. Seules seront acceptées les copies VOSTF en parfait état de projection.

Les frais de transport des copies et toutes les charges y afférentes sont intégralement à la charge des producteurs, réalisateurs ou organismes expéditeurs pour l'aller comme pour le retour.

Afin d'éviter les retards et frais de douane, la mention « pour usage culturel uniquement, pas de valeur commerciale » devra figurer sur les colis expédiés de l'étranger. S'ils sont envoyés par transport express international, les frais de douanes et taxes diverses doivent impérativement être pris en charge par l'expéditeur (à mentionner sur le bordereau d'envoi).

Le Festival prend en charge les frais de magasinage et d'assurance des films sélectionnés dans les enceintes officielles de projections du Festival à Biarritz. En cas de perte ou de détérioration d'une copie, la responsabilité du Festival ne pourra être engagée que dans la limite de la valeur de remplacement de la copie selon les tarifs en vigueur.

6. Obligations

Après signature de la fiche d'inscription, aucun film ne peut être retiré de la sélection.

Le réalisateur, le producteur et le distributeur des films sélectionnés s'engagent à laisser à disposition du festival la copie du film au format de projection indiqué dans la fiche d'inscription pendant toute la durée de la manifestation, **du lundi 30 septembre au dimanche 6 octobre 2019 inclus.**

RÈGLEMENT

Festival Biarritz Amérique Latine

28ème édition

30 septembre au 6 octobre 2019

Le réalisateur, le producteur et le distributeur des films sélectionnés s'engagent à mettre à disposition du festival une copie de sécurité sous-titrée en français en BLURAY vidéo 1080p (MPEG-4) norme européenne (zone B ou free zone), ou en DVD vidéo non entrelacé (MPEG-2) norme européenne PAL du **lundi 30 septembre au dimanche 6 octobre 2019 inclus**. Tout DCP envoyé de l'étranger doit être non crypté (sans KDM).

Le réalisateur, le producteur et le distributeur des films primés s'engagent à faire figurer sur le générique et sur tout le matériel publicitaire et promotionnel, le libellé complet du Prix et la mention « Biarritz 2019 Festival du cinéma latino-américain ». Ces outils de communication leur seront fournis par le festival.

Le Festival remercie les producteurs des films en compétition de bien vouloir le tenir informé d'une éventuelle distribution en France.

7. Palmarès

Compétition longs-métrages de fiction

Le jury attribuera les prix suivants :

- Abrazo du meilleur film
- Prix du jury long-métrage
- Prix du Syndicat Français de la critique de cinéma.

Le public votera pour désigner le prix suivant :

- Prix du Public long-métrage.

Compétition courts-métrages de fiction

Le jury attribuera les prix suivants :

- Prix du meilleur court-métrage

Compétition longs-métrages documentaires

Le jury attribuera les prix suivants :

- Prix du meilleur documentaire ;

Le public votera pour désigner le prix suivant :

- Prix du Public documentaire.

8. Droits d'auteur, médias, télévision et site internet

Les films sélectionnés restent la propriété intellectuelle des détenteurs des droits d'auteur. Les ayants droit des films cèdent au festival sans contrepartie le droit de reproduction des photographies ou extraits TV (moins de 3 mn) de leurs films pour diffusion dans les publications et sur le site du festival, dans la presse et sur les antennes de télévision. Les participants et les ayants droit déclarent détenir l'intégralité des droits d'exploitation des œuvres y compris les droits musicaux.

RÈGLEMENT
Festival Biarritz Amérique Latine
28ème édition
30 septembre au 6 octobre 2019

9. Le Délégué Général du Festival de Biarritz a le pouvoir de régler tous les cas non prévus au présent règlement. Lui seul est habilité à autoriser toute décision qui ne correspondrait pas à l'ensemble du règlement.

10. L'inscription au festival est gratuite. Elle implique l'acceptation et le respect sans réserve des termes et dispositions du présent règlement.

11. En cas de litiges, seuls les tribunaux français désignés sont compétents et seule la version française du règlement fera foi.